



INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION

Section Suisse
Région Vaud

Conditions générales de location du local IPA Vaud

1. Réservation

- 1.1 Les manifestations ouvertes au public sont interdites.
- 1.2 La personne dont le nom est inscrit sur la réservation doit être un membre de l'IPA Vaud. La personne doit être majeure, en possession d'une assurance responsabilité civile et doit être présente et joignable lors de la location.

2. Paiement de la location et mise à disposition des clés.

- 2.1 Le paiement (par virement bancaire ou twint) de la location se fait dans un délai de 10 jours après la réservation, mais dans tous les cas avant le jour de location. Le prix comprend les frais de gestion du local, les frais d'usures, le matériel mis à disposition, les produits/matériel de nettoyages et un sac à poubelle taxé.
- 2.2 Le prix de location est de CHF 100.-
- 2.3 La mise à disposition des clés se fera selon entente et uniquement après le paiement de la location. La location débute à 8h et la clé doit être restituée dans la boîte aux lettres au plus tard à 6h le lendemain.

3. Accès/Parcage

- 3.1 La gare se trouvant à 300 m. du local, l'accès en transports publics est à privilégier. Des places de parc sont disponibles au droit de la piscine de Renens (à 500 m.).
- 3.2 Le stationnement aux abords du local n'est autorisé que pour des livraisons (quelques minutes). Des contrôles sont fréquents.

4. Locaux

- 4.1 Le local dispose de 20 places assises.
- 4.2 Le bénéficiaire peut disposer de 3 tables rectangulaires et 20 chaises.
- 4.3 De la vaisselle pour 20 personnes, ainsi que des ustensiles de cuisine sont à votre disposition. Toute casse ou détérioration doit être annoncée par mail à info@ipavaud.ch ou au moment de la restitution de la clé.
- 4.4 Dès 22h, le bruit doit être supportable par le voisinage (portes et fenêtres fermées) et les personnes doivent rester à l'intérieur du local afin d'éviter le maximum de bruit.
- 4.6 Numéros de téléphone utiles :

Police :	117	Ambulance :	144
Pompiers :	118	Produits toxiques :	145



INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION
Section Suisse – Région Vaud
Rue des Entrepôts – 1020 Renens VD
CCP : 10-23552-9

www.ipavaud.ch

septembre 2024



INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION

**Section Suisse
Région Vaud**

5. Après usage des locaux

- 5.1 Dès la fin de la manifestation, le bénéficiaire doit rendre les locaux et le mobilier en parfait état. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage de CHF 50.- seront facturés en sus.
- 5.2 Dans tous les cas, il doit :
 - Nettoyer et ranger les tables et chaises (remise dans la même configuration que lors de la prise des clés).
 - Enlever les éventuelles décorations, y compris les moyens de fixation (punaises, ficelles, etc.); l'utilisation d'agrafes et de clous est formellement interdite.
 - Nettoyer la cuisine, les WC et les sols (balayer et récurer).
 - Déchets incinérables : merci de tout évacuer dans des sacs taxés et les mettre dans les containers. Un sac à poubelle taxé est fourni.
 - Déchets recyclables : jeter les déchets recyclables dans les containers ad hoc (bouteilles vides entre 8h et 22h). Plan annexé.
 - Bouteille PET : un réceptacle conforme se trouve dans le sas d'entrée du local.
 - Vaisselle, services et verres : doivent être nettoyés et rangés à leur place. Un lave-vaisselle est à disposition (pastilles lave-vaisselle non-fournies).
 - Frigo : emporter le solde de vos vivres et laisser le frigo enclenché.
 - Affaires personnelles : tout matériel appartenant au locataire et autres utilisateurs du local doit être repris avant de quitter les lieux.

6. Fermeture des locaux

- 5.1 La fermeture des locaux incombe au bénéficiaire. Celui-ci prendra soin de vérifier que TOUTES les portes, fenêtres et lumières soient fermées/éteintes.

7. Restitution des clés

- 8.1 La restitution des clés se fait selon entente. Le bénéficiaire signalera toute détérioration, casse ou pertes éventuelles par mail.
- 8.2 Une participation de CHF 100.- sera facturée pour le remplacement de la clé perdue ou cassée.

8. Annulation

- 9.1 Toute annulation ou changement doit être communiqué dans les plus brefs délais.
- 9.2 En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date de location un montant de CHF 50.- sera facturé.

9. Interdiction de fumer

- 10.1 Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du local.



INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION
Section Suisse – Région Vaud
Rue des Entrepôts – 1020 Renens VD
CCP : 10-23552-9

www.ipavaud.ch

septembre 2024